

Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 5 mai 2009

L'an deux mille neuf, le 5 mai à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de GIVERNY, convoqué le 9 avril 2009, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LANDAIS, Maire.

Etaient présents : C. LANDAIS, M. DELEMME, D. DROIN, F. LAMY, F. ECHAUBARD, N. FAVIN, JP. PORCHER, Y. HERGOUALC'H, D. GUILLAUME, P. CHAUVEAU, Y. LEERS, H. RIVOALLAND, M. FALC'HON,
Pouvoir : E. BESNARD à N. FAVIN
Absent : J. PUCHEU

Diana GUILLAUME a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. LANDAIS demande l'accord du Conseil Municipal pour ajouter à l'ordre du jour :

- subvention aux Sapeurs Pompiers de Vernon

Contrats d'assurance des agents territoriaux

La commune a l'opportunité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Le centre de gestion départemental sera chargé de négocier un contrat de groupe auprès de sociétés d'assurance et la commune se réserve le droit d'y adhérer

Délibération

OBJET : ASSURANCE GROUPE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.
- Que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestions pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE de charger le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **Agents affiliés à la CNRACL** : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité, adoption.
- **Agents non affiliés à la CNRACL** : accident du travail, maladie grave, maternité-paternité, adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 3 ans à effet au premier janvier 2010

Régime du contrat : capitalisation.

Régularisation des délaissés communaux

Il s'agit de 12 parcelles qui furent lors de ventes ou successions abandonnées au profit de la commune mais non régularisées par les municipalités précédentes.

En effet le décret du 14 mars 1964 avait prévu l'élargissement des voies communales à 5,5 mètres obligeant les riverains vendeurs à abandonner des parcelles de terrains. Une réunion ayant eu lieu avec Monsieur le Sous-Préfet, la régularisation sera effective par acte de vente en la forme administrative.

La commune prendra possession des terrains et avec la commission d'urbanisme, examinera l'opportunité de les conserver ou de les laisser aux propriétaires.

Délibération

Objet : PROCEDURE DE CESSIONS GRATUITES DE TERRAINS

Vu Le décret n° 64-262 du 14.03.1964 modifié par le décret n° 79-1152 du 28 décembre 1979 relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales et tendant à porter la largeur des voies communales à 5.50 m.

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L 332-6, L332-6-1 et R 332-15 du Code de l'urbanisme,

Vu les demandes de permis de construire accordés avec prescription d'alignement

Monsieur le Maire donne lecture du modèle type de déclaration d'abandon et inventorie les parcelles, recensées à ce jour, soumises à la procédure de cession gratuite :

MM Robert PREVOST	ZA 97, ZA 98, ZA99	Mme HERVIEUX Sylviane	ZB 214
Mr BERREGARD Gérard	C 1536	Mr DUBOC Roger	C 1555
SCI CAROLE	C 1572	Mr LUQUET Jean-Claude	C 1583, C 1587, C 1588
Mr Yves INBONA	C1566, C1567		

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de régulariser la cession gratuite des parcelles (désignées ci-dessus) affectées à la voirie, en attente d'abandon, au profit de la commune.

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

Par 13 voix pour et 1 abstention (M. FALC'HON) concernée par cette procédure

APPROUVE la déclaration d'abandon des parcelles au profit de la commune.

DIT que la présente délibération annule et remplace les délibérations antérieures.

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à cette procédure.

Propositions de rues ou d'emplacements portant le nom de Gérald VAN DER KEMP et de Daniel J. TERRA

Des propositions sont évoquées par le conseil municipal rue du Pressoir, Parking, rue Blanche Hoschedé-Monet. La commission examinera toutes les propositions

Subvention aux Sapeurs Pompiers de Vernon

Monsieur le Maire informe que nous avons récupéré une armoire coffre-fort auprès des Sapeurs Pompiers de Vernon.

En remerciements, la commune se propose de donner une subvention de 200 € à l'amicale des Sapeurs Pompiers de Vernon.

Délibération

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE aux SAPEURS POMPIERS DE VERNON

En raison de services rendus par les Sapeurs Pompiers de Vernon, Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour verser une subvention exceptionnelle de 200 euros à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Vernon

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 200 € (deux cents euros) à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Vernon
DIT que la dépense sera inscrite au compte 6574 du Budget communal

Planning des élections européennes du 7 juin 2009

La feuille de présence au Bureau de Vote a été remplie par les Conseillers.

QUESTIONS DIVERSES

*** Tableaux en dépôt de longue durée au Musée des Impressionnismes**

Il s'agit d'un tableau de Blanche Hoschedé-Monet et du tableau « L'Abbé Toussaint » de Mc Monnies, actuellement en dépôt au Musée de Vernon, ces deux tableaux sont propriétés de la commune de Giverny. M. Le Maire explique l'avantage de laisser les tableaux dans un Musée car ils seront bien conservés, le Musée des Impressionnismes Giverny ayant les personnes qualifiées de haut niveau pour la préservation et la restauration des œuvres. Un contrat de dépôt sera établi entre le détenteur des 2 tableaux et l'EPCC. Le Conseil Municipal approuve ce projet.

*** Information sur les heures supplémentaires**

M. Le Maire demande la possibilité d'avoir recours aux heures supplémentaires en cas d'absence du personnel communal. Le conseil municipal donne son approbation.

*** Information sur la gestion de la circulation dans le village en mai et juin.**

Le week-end du 1^{er} mai, la décision a été prise de réserver la rue Claude Monet aux piétons à partir du Musée jusqu'à la rue de la Dîme de 9h30 à 18h. Des barrières ont été installées aux carrefours, pour empêcher les véhicules des touristes de circuler dans la rue Claude Monet. Une première réunion a eu lieu le 29 avril avec les riverains puis un debriefing le 5 mai. Une vingtaine de personnes étaient présentes. Elles ont formulées des critiques : pas assez de panneaux indicateurs des commerces, Les touristes ne lisent pas les plans et les panneaux, la circulation des cyclistes est à revoir (un groupe est passé très vite parmi les piétons), les barrières ne sont pas jolies.

Le matériel est pour partie communal et prêtée par l'agence routière de Vernon.

Il a été convenu avec les riverains leur libre circulation et stationnement, de remettre les barrières après leur passage. Tout s'est bien passé, l'expérience a été positive et il est convenu de la reconduire pour tous les week-ends de mai sauf celui du 17.

*** Lettre du Département de l'Eure**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de l'EPCC a une durée de 12 ans. Concernant le projet d'installer un Office du Tourisme dans la maison Boutisseau la date limite d'acquisition par le Conseil général est le 23/10/2009. La situation géographique de cette propriété est stratégique, entre la maison de Claude Monet et le Musée des Impressionnismes Giverny, sur un axe circulatoire piétons très emprunté. Une première réunion aura lieu le 29 mai 2009 à Evreux. Le Maire de Giverny et la Direction de la Fondation Claude Monet ont été questionnés sur la destination Tourisme Accueil par le Conseil Général. Le Département de l'Eure a souhaité élargir la réflexion globale sur l'amélioration de la mise en tourisme de la destination Giverny.

*** Loi sur l'eau -forage domestique-**

La loi sur l'eau de 2006 a introduit l'obligation de déclarer en mairie les forages domestiques existants ou futurs.

* **Coupage de courant le jeudi 28 mai 09 de 14h30 à 17h00 pour nettoyage des transformateurs.** Les givernois concernés ont été prévenus par EDF par courrier individuel

* **Association Giverny Village**

Monsieur Philippe Chauveau, Président de l'association a remercié par courrier Monsieur le Maire de la subvention accordée pour « l'élaboration de notre dépliant 2009 qui met en avant les principaux moteurs économiques de notre village ainsi qu'un plan touristique ».

* **Réunion à la SNECMA - PPRT -**

M. Yves LEERS a participé à une réunion à la SNECMA sur la protection du site, Le site est classé Seveso en raison des bancs d'essais et du stockage d'oxygène et d'hydrogène. In autre risque a été identifié : le transport des matières dangereuses sur la RD5. Le Document Départemental des Risques Majeurs est consultable sur le site : www.eure.pref.gouv.fr.

Giverny est concerné surtout pour 2 habitations situées à la Réserve.

***Forum de la Police - Gendarmerie le 6 mai**

Lecture d'une lettre de Monsieur le Sous-Préfet informant de la tenue en mairie d'Ecos d'un Forum demandé par Madame Alliot-Marie souhaitant que Policiers et Gendarmes aillent à la rencontre des élus et des habitants.

* **Réunion au Syndicat Intercommunal et interdépartemental de la Vallée d'Epte du 6 mars 2009**

Il n'y aura pas d'augmentation d'impôts pour les communes.

***ECO PRET voir auprès de l'ADIL 8, bd Georges Chauvin 27000 EVREUX**

site internet www.adil.org/27

Il existe des Eco prêts pour les travaux lourds (chauffage Isolation).

On trouve toutes les informations sur le site.

* **Réunion à La CAPE pour les déchets verts et ordures ménagères le 17 avril 2009.**

M. François LAMY a assisté à cette réunion dont l'objectif était de proposer des idées pour optimiser le service de récolte des déchets au moment du renouvellement du contrat. Il nous fait un compte-rendu avec des chiffres. Nous sommes à 277 kg par an et par habitant. L'objectif est de réduire à 250 Kg.

Le débat a porté sur les sujets suivants :

- Encombrants : non rentable, 1 seul ramassage par an et étude sur l'utilisation de petits camions d'enlèvement, sur appel et payant.
- suppression de marches arrière dangereuses
- Déchets verts : remplacement des sacs par des bacs, compostage individuel à favoriser,
- installer davantage de bornes pour les verres
- facturation selon le poids des déchets ménagers (très controversé par les maires de la CAPE)

* **Sente des Grosses Eaux**

Afin de préserver la sente des Grosses Eaux, Monsieur le Maire propose de prévoir une barrière pour la fermeture de ce chemin. Il faudra en discuter avec M. Vahé qui utilise la sente.

Le conseil municipal a donné à l'unanimité son accord pour le principe

* **Cantine BIO**

A la demande d'une cantine BIO par les parents et hors commission scolaire, M. Le Maire explique que les cantines BIO n'existent pas encore dans le département. Le Vaudreuil expérimente une fois par mois un repas bio.

Les pays du Nord, l'Allemagne et l'Italie sont en avance sur le bio. Les discussions sur le tout bio divergent. Il est difficile de consommer tout bio et l'on se trouve alors confronté à un problème d'approvisionnement et surtout de coût.

La séance est levée à 22h30.